

Promotions

Vous êtes **Professeur des Ecoles** pour l'année scolaire 2010/2011
 Instituteur (trice) pour l'année civile 2011

DERNIERE PROMOTION

- échelon :
- date :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mail :

**POUR LES NON SYNDIQUES,
JOINDRE UNE ENVELOPPE TIMBREE
POUR LA REPONSE !**

ne rien inscrire dans cette case

VOUS N'ETES PAS PROMOUVABLE

PROCHAINES PROMOTIONS POSSIBLES :

choix :

mi choix :

ancienneté :

VERIFICATION DE VOTRE BAREME

- Note obtenue avant le 31/08/2010 :

- date d'inspection : _____

*Dans la limite
de la grille de notation
départementale*

- correctif de note :
(plafonné à 19)

- ancienneté générale des services :

au 31/12/10 (année/mois/jours) pour les instituteurs (trices)
au 31/08/10 (années/mois/jours) pour les professeurs des écoles

TOTAL DU BAREME

Ne rien inscrire dans ces cadres

La CAPD des promotions doit se réunir le 18 novembre 2010 pour les professeurs des écoles et les instituteurs. Les 8 délégués du SNUipp 95 seront présents lors de cette commission pour le contrôle et la transparence des opérations. Les renseignements que vous noterez sur cette fiche seront confrontés à ceux de l'administration. S'il y a désaccord, nous demanderons des vérifications et des corrections. A l'issue de la Commission Paritaire, nous vous informerons, par retour de courrier, des résultats. Un bilan global aux écoles est envoyé dans les jours qui suivent précisant le barème des derniers promus. Le travail des commissaires paritaires a quatre phases : contrôler, faire corriger, siéger, informer.

**Une fiche promotion
est disponible sur le site**

<http://95.snuipp.fr/promo95.html>

COMMENT CALCULER SON BAREME ?

Barème :

AGS + Note + Correctif (si nécessaire)

Correctif (plafonné à 19):

si note < 3 ans = 0
de 3 à 5 ans = 1 point
de 5 à 7 ans = 1,5 point
+ de 7 ans = 2 points

*Dans la limite
de la grille de notation
départementale*

AGS : l'année correspond à 1 ; chaque mois correspond à 1/12 (soit 1 mois = 0,08 ; 2 mois = 0,16 ; 3 mois = 0,24 ; 4 mois = 0,33 etc) (dont les années d'Ecole Normale ou l'année de PE2 à l'IUFM + les services validés).

En cas d'égalité de barème, les discriminants sont :
1 AGS, 2 Age, 3 Note.

Retourner à

SNUipp Val d'Oise
26 Rue F Combe

95014 CERGY CEDEX

Fax : 01 30 32 39 12

